

# 1. LE PROJET ASSOCIATIF

---

Le projet associatif précise les valeurs, les objectifs et les intentions de l'association vis-à-vis des publics, des salariés, des bénévoles, des acteurs culturels, socioculturels et des pouvoirs publics. Il en découle un projet culturel et artistique en accord avec ces valeurs.

L'association au Charbon s'inscrit dans la continuité historique d'un militantisme où l'expression artistique est synonyme de liberté, de développement culturel, de mixité et de cohésion sociale.

L'association Au Charbon entend stimuler et multiplier davantage les rencontres entre les cultures et les personnes dans un environnement de liberté, de respect, de diversité, de dialogue et de convivialité alors que le contexte social actuel encourage au repli sur soi et accentue les clivages.

Il n'est pas ici question de succomber à une définition marchande de l'art et de la culture, ni à une logique de marché ou la libre concurrence serait la règle. Cela contribuerait à accentuer les clivages sociaux, culturels, participerait à réduire davantage l'expression de la diversité ainsi que les espaces de rencontre et de dialogue dans la société.

Trois grands objectifs servent repères dans la définition et la mise en œuvre des nos projets :

## « LE VIVRE ENSEMBLE »

- Convivialité, plaisir, rencontre, dialogue et partage,
- Liberté d'expression des cultures et leurs interactions,
- Dignité, c'est-à-dire le respect inconditionnel de l'être humain quel que soit la culture, l'âge, le sexe, la santé physique ou mentale, la religion, la condition sociale ou l'origine ethnique.

## L'EPANOUISSEMENT, L'EMANCIPATION ET LA DIVERSITE DE L'EXPRESSION ARTISTIQUE

- Priorité aux pratiques et projets artistiques alternatifs à une définition marchande de la culture,
- Soutien à l'expression, la création, l'expérimentation, l'innovation et la formation artistique,
- Soutien et accompagnement des pratiques artistiques amateurs et professionnelles du territoire,
- Soutien et accompagnement de l'expression des autres acteurs culturels du territoire.

## UN DEVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL PARTAGE

- La structuration du secteur des musiques actuelles dans un processus de co-construction territoriale durable associant les acteurs culturels, socioculturels, les artistes et les pouvoirs publics,
- Le développement d'un lieu « pôle musiques actuelles » au service des acteurs culturels, des artistes, de leurs projets et de leurs activités.

## 2. LE PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE

---

Les musiques actuelles amplifiées et le spectacle vivant sont les matières premières de ce projet car elles ont la capacité de rassembler les personnes au-delà de leurs spécificités culturelles et sociales, de refléter la diversité de l'expression populaire. Par conséquent le projet s'adresse au plus grand et large public possible.

L'ancrage territorial de ce projet est l'Agglomération de Nevers en tant que principale zone de concentration urbaine. Mais le projet et ses actions sont aussi et graduellement déployés à l'échelle départementale et régionale espérant ainsi participer activement à la définition et la structuration d'une politique culturelle en faveur des musiques actuelles associant l'ensemble des pouvoirs publics de ces territoires.

Le projet culturel et artistique s'articule autour de trois grands pôles d'activités complémentaires :

1. le pôle de diffusion et d'expression artistique et culturelle,
2. le pôle de développement et d'accompagnement des pratiques et projets artistiques,
3. le pôle ressources pour un développement culturel territorial partagé.